

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 11 décembre 2024

Nombre de Conseillers

<u>En exercice</u> :	19
<u>Présents</u> :	13
<u>Absents excusés</u> :	5
<u>Absente</u> :	1

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, BIRH, CANTIN, COUEPEL, DUPONT, DURAND, GRANEREAU, LAGUILLON, LOREAU, MICHEL, MOULIERAC, ROSSI, UGOLINI.

Absents excusés : MM. CANTE, CURELY, FONMARTY, GUÉ, LERUTH.

M. CANTE a donné pouvoir à Mme GRANEREAU

Mme CURELY a donné pouvoir à M. MICHEL

M. FONMARTY a donné pouvoir à M. DUPONT

Mme GUE a donné pouvoir à M. LAGUILLON

Mme LERUTH a donné pouvoir à Mme ALFONSO-CHARIOL

Absente : Mme BUTON.

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL.

Délibération n° 2024.12.05

Objet : Adhésion au service de conformité des différentes autorisations d'urbanisme de la CDC du Grand Saint Emilionnais

Au regard des obligations légales et compte tenu de la pleine responsabilité des collectivités locales sur l'instruction des autorisations d'urbanisme, la communauté de communes propose à partir du 1^{er} janvier 2025 un service de conformité concernant les différentes autorisations d'urbanisme.

Ce nouveau service peut sur demande :

- Préparer les arrêtés interruptifs de travaux à soumettre à la signature de la Maire,
- Accompagner la Maire ou son adjoint dans toute visite
- Assister la Maire dans la rédaction des procès-verbaux constatant l'infraction,
- Assurer le contrôle de conformité,
- Transmettre l'attestation de non-opposition à la conformité au pétitionnaire.

L'adhésion à ce service entrainera une augmentation du coût de 0,50 € par habitant pour 2025. Cette augmentation sera réajustée ou ne sera pas réajustée en fonction du coût réel de ce nouveau service dès 2026.

Deux agents de la communauté de communes du Grand saint-Emilionnais seront missionnés pour effectuer ce travail et devront être assermentés devant le Tribunal d'Instance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'adhérer au service de conformité concernant les différentes autorisations d'urbanisme proposé par la CDC.

Envoyé en préfecture le 27/12/2024

Reçu en préfecture le 27/12/2024

Publié le

ID : 033-213304850-20241216-DE2024_12_05-DE

S'LO

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le 16 Décembre 2024,
Agnès ALFONSO-CHARIOL.
Maire de Sainte-Terre.

